



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2024  
SAINT-JULIEN-D'INTRES**

L'an Deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine FAURE, Maire.

**Etaient présents :**

Mme BARRIOL Marie-Laure, M. BERRY Frédéric, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme JALLAT Sonia, Mme MANDON Murielle, M. TALLARON Bernard

**Était absent :** M SALQUE Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Philippe

**01 – Procès-verbal du 27/09/2024 (consultable sur le site internet et les panneaux d'affichage) - Approuvé à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR.**

**02 – Intempéries du 17 octobre 2024 et demande de subventions -Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR - Reçue en sous-préfecture le 21/11/2024**

Mme le Maire présente au Conseil municipal les différents devis concernant les dégâts liés aux intempéries du 17 octobre dernier. Elle rappelle que la commune a été classée en catastrophe naturelle, compte tenu de la violence de l'évènement météorologique et des conséquences importantes sur le domaine des habitations, des voiries et des ouvrages.

Elle rappelle que des travaux d'extrême urgence ont dû être réalisés pour un montant de : 52 081 € HT.

- Quartier Tabuant : 15 772.50 € HT - création enrochement pour permettre circulation jusqu'au hameau
- Route du Monteillet : 13 787.50 € HT - rétablissement de circulation par enrochement (passage véhicule d'assistance respiratoire)
- Route des Harches : 19 971€ HT - rétablissement de circulation pour résidence principale
- Travaux divers sur l'ensemble de la commune : 2550 € HT

Les travaux ci-dessus ont été réalisés pour permettre l'accès aux habitations. Ces derniers ont été autorisés par l'arrêté préfectoral N°07-2024-10-18-003 portant dérogation de commencement de travaux d'extrême urgence.

**Les autres travaux restants pour un montant de 270 467 € HT seront réalisés en 2025 voire 2026 en fonction des aides accordées pour leur réalisation.**

Il s'agit par ordre de priorité :

- Accès Etablissement Blanchard, rue de la Fabrique : 42 908€ HT - restructuration et réfection de voiries
- Quartier Chambonnet Haut : 28 775.50€ HT - terrassement et repose buses bétons, avaloir curage et remodelage du ruisseau
- Impasse de Courbeyre (avaloir enrochement bétonné et enrochement) : 49 308€ HT -
- Route de la Jallat, voie unique d'accès aux usines : 64 970€ HT - enrochement sur 35 ml
- Route de Panissière : 27 470€ HT - 2 enrochements
- Route de Rimande : 7985€ HT - enrochement
- Route de Foncouverte : 21 710€ HT - 2 enrochements
- Quartier la Grangette : travaux réalisés par CC Val'Eyrieux - finition par la commune : 3737€ HT.
- Bois de Rimande : chemin unique sur St Julien d'Intres desservant 2 résidences secondaires sur la commune de Lachapelle sous Chanéac : 22 620€ HT - enrochement + pont (La commune de Lachapelle s/ Chanéac ne souhaite pas prendre en charge la moitié des travaux).

**Soit un montant total des travaux de : 322 548€ HT**

Des contacts ont été pris avec le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol, compétent pour l'entretien du lit des rivières pour l'enlèvement des innombrables et énormes embâcles ayant provoqués toutes les dégradations.

Aucun devis n'est donc présenté pour l'enlèvement des embâcles (notamment le Bois de Rimande et Route de la Jallat).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide** de solliciter l'ensemble des partenaires financiers possibles :
  - L'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité nationale l'Etat au titre de la DETR
  - la Région
  - Le Département de l'Ardèche : atout ruralité – pacte routier pour dégâts d'orage

En fonction des aides accordées, le conseil municipal se réserve la possibilité de mettre en suspens différents programmes d'investissements communaux prévus pour les deux prochaines années, afin de pouvoir effectuer un maximum de réparations.

- **Charge** Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives de demande de subventions auprès des financeurs

**03- Renouvellement du contrat de location gérance du relais des cracks - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR - Reçue en sous-préfecture le 19/11/2024**

Mme le Maire rappelle le courrier électronique envoyé par Pierre Yves Férié, gérant du relais des cracks du 1er avril au 31 décembre 2024.

Celui-ci demande une ouverture du 01/04/2025 au 31/10/2025 pour un montant de loyer globale de 1400 €. Cela peut s'entendre compte tenu du caractère saisonnier du lieu.

*Le bilan de la saison est satisfaisant pour la commune dans la mesure où les conditions ont été remplies :*

- *bonne fréquentation malgré la saison pluvieuse*
- *très bon retour de la part de la clientèle locale et touristique ;*
- *paiement des loyers jusqu'en fin d'année malgré une saison terminée mi-novembre, liée à la baisse générale de fréquentation sur la Dolce via en fin d'année.*

*Après discussion et compte tenu :*

- des engagements de Monsieur Férié d'effectuer des plages d'ouverture plus importantes en saison,
- de la volonté de la commune de maintenir la dynamique avec le gérant actuel,
- de ne pas limiter l'ouverture du lieu à la saison touristique, la météo permettant parfois des ouvertures précoces,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** à titre expérimental pour 2025 de renouveler le contrat de location gérance pour 2025 du 1er janvier au 31 décembre 2025 pour un montant mensuel de 120 € payable trimestriellement, et de lui délivrer une licence petite restauration
- **Charge** Mme le Maire de toutes les démarches administratives.

**04- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférés de la CC de Val'Eyrieux du 16.09.2024 - Approuvée par 14 Voix POUR à l'unanimité des membres présents - Reçue en sous-préfecture le 19/11/2024**

Mme le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 16 septembre dernier, transmis à chacun avant le conseil municipal, concernant particulièrement le financement du PLUI.

Après avoir répondu aux différentes questions et considérant l'intérêt de l'action du Plan Local d'urbanisme Intercommunal et examiné le tableau des charges transférées, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le rapport et la modification des attributions de compensation qui sera soumise après approbation des différents conseils municipaux, au prochain conseil communautaire début 2025,
- à savoir pour St Julien d'Intres ayant une carte communale pour Intres versera la participation de 3007.94€ après déduction du rabais, à verser sur 6 ans soit la somme de 501.32 € par an:
- **Charge** Mme le Maire de toutes les démarches concernant cette délibération

**05 – Plan de stationnement des voitures - quartier de St Julien Boutières- Approuvée par 13 Voix POUR et une Abstention - Reçue en sous-préfecture le 19/11/2024**

Mme le maire rappelle le travail de réflexion concernant le problème de stationnement sur le quartier St Julien Boutières.

Différentes solutions ont déjà été entreprises : location des garages communaux, aménagement de la place de l'église, achat d'un terrain ...

Afin de trouver d'autres solutions améliorant le nombre d'emplacements, le conseil après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 1 abstention (M.Berry) - Reçue en sous-préfecture le 19/11/2024 :

- **Décide** :
  - de transformer l'ancien square de l'école (fermée et vendue) situé sur le domaine privé de la commune, en deux emplacements de stationnement louables à l'année à des résidents principaux du quartier St Julien Boutières au prix de 10 euros mensuel ;

- lancer les annonces concernant les garages communaux et les 2 emplacements prévus au square;

Les travaux seront faits en interne par l'employé communal.

- **Charge Mme le Maire de toutes les démarches administratives concernant cette décision.**

**06 – Attribution d'une subvention de 450 € à l'Association des Cracks pour les dépenses de décorations** - Approuvée par 14 Voix POUR à l'unanimité des membres présents - Reçue en sous-préfecture le 28/11/2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut ajouter la somme de 450€ à celle initialement votée au Budget primitif 2024 à savoir de 80 € à l'Association des Cracks, pour aider à financer l'ensemble de ses activités, soit au total pour l'année : 530 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal :

-Décide d'accorder une subvention de 450 € à l'Association Les Cracks,

-Charge Madame le Maire de toutes les démarches administratives pour le versement de cette subvention.

**La séance est levée 22h30**